



Les 6<sup>èmes</sup> Journées Scientifiques Internationales sur  
l'Entrepreneuriat



Thème :

L'Entrepreneuriat:

Opportunités, contexte et mise en œuvre



Femme entrepreneur en Algérie entre exigence et  
réalité

Regard socio-démographique

Nom & Prénom : CHERIF ASSIA

Grade : Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie

N° Téléphone : 0771 56 62 38

Email : assia-enssea@gmail.com



## Introduction :

L'analyse de l'entrepreneuriat féminin en Algérie est liée à l'analyse du marché de travail d'une manière générale, de la place de la femme au sein de la société, ainsi que la promotion de la condition féminine en tant que personne, et en tant que citoyen.

Après l'indépendance, le statut de la femme a changé, en commençant par l'investissement de l'Etat dans l'école en intégrant et formant les jeunes filles, avec la scolarisation massive des filles, le travail est le paramètre essentiel du changement social, est devenu une question majeure au cœur de l'agenda politique en Algérie, une réelle volonté des autorités d'insérer la femme dans la vie active, mais aussi une implication dans les activités économiques créatives de richesse dont elles étaient souvent exclues, c'est la naissance de **l'esprit d'entreprise** chez les femmes qui influe directement sur le marché de travail féminin, les changements observés dans le concept du travail féminin traduisent les changements de la condition féminine, et de son statut dans une société et une famille dont la structure est en pleine mutation.

Selon le registre de commerce, les entrepreneurs femmes, se situent à 6%, ce taux a doublé par rapport à 2005, mais reste insuffisant compte tenu de la mise en place de différents dispositifs tels que : ANSEJ, ANGEM, CNAC... .

A travers ces dispositifs d'aide à la création des petites et moyennes entreprises beaucoup de femmes ont réussi à passer du statut de chômeur à celui de chef d'entreprise, la gent féminine n'est pas restée en marge.

L'étude de la femme entrepreneur constitue un champ d'investigation et de recherche émergent. Convaincu de l'ampleur du rôle de l'entrepreneuriat féminin en Algérie, et soucieux en qualité de chercheur du manque d'études empiriques et de données statistiques sur les femmes entrepreneurs, au sein de l'économie Algérienne, qui reste généralement globale et mal cerné, notre contribution consiste à travers des réponses aux questions suivantes :

1. Quelles sont les changements de la condition féminine, et de son statut dans la société Algérienne dont la structure est en pleine mutation ?
2. Quelle place pour l'entrepreneuriat féminin dans la société Algérienne ?





3. Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des femmes chefs d'entreprise en Algérie à travers, les différents dispositifs « ANSEJ, ANGEM, CNAC... » ?

**L'objectif principal de cette contribution est de :**

1. Connaître les différents changements de la condition féminine, et de leurs statuts au sein de la société.
2. Mettre en lumière le contexte de l'émergence du travail des femmes Algériennes dans le secteur de l'entrepreneuriat.
3. Contribuer à faire évaluer la réflexion sur le processus entrepreneurial et le processus du développement du travail féminin en Algérie.
4. Formuler des propositions de nature à contribuer à amorcer la connexion entre le monde de l'entreprise et le travail des femmes, la condition féminine et les rapports sociaux de sexe.
5. Identifier de nouvelles pistes de recherche non investies par les chercheurs.

A cet effet nous allons, explorer plusieurs sources de données officielles (ONS, ANDI, ANSEJ, ANGEM...)

Ce sont là, quelques interrogations aux quelles cette communication tentera de donner des réponses en abordant les différents défis que la femme Algérienne a relevé, et ce qui lui reste encore à relever, ainsi mettre à la lumière le contexte de l'émergence de l'entrepreneuriat féminin en Algérie, et les différents mécanismes d'aide à l'emploi dans l'optique d'améliorer et d'assurer une parité des sexes en matière d'accès au développement durable.

Afin d'élucider ces points cruciaux, nous nous proposons d'examiner les points suivants :

**Introduction**

1. Condition féminine : éclairage dans le temps.
2. Evolution de l'emploi en Algérie.
3. Contribution de la femme entrepreneur dans la relance des activités productives en Algérie.



- 3 -1 – Le dispositif CNAC et quantification de la femme entrepreneur.
  - 3-2 – Le dispositif ANSEJ et quantification de la femme entrepreneur
  - 3-3– Le dispositif ANGEM et quantification de la femme entrepreneur.
  - 3-4 –LE dispositif ANDI et quantification de la femme entrepreneur.
  4. Promotion de la femme dans l'économie verte en Algérie.
  5. Conclusion.
  6. Recommandation.
- Référence, bibliographique.
- Annexes.

### ***1. Condition féminine, éclairage dans le temps :***

Les questions liées à la femme ont été rendu visibles, et ont suscité un élément majeur dans l'agenda politique, suite au sommet du Caire 1994, de Pékin 1995, et du millénaire regroupant les chefs d Etats à New York 2000, le sommet des chefs d'Etats membres de l'union africaine tenu à Addis Abeba en juillet 2004, le but de ces rencontres était essentiellement de renforcer la position de la femme, et de favoriser sa participation aux plans social, politique, et économique, tout en réaffirmant leur attachement aux principes des droits de l'homme, dont les droits de la femme sont partie intégrante.

La femme Algérienne a vu ses droits consacrés dès l'aube de l'indépendance, alors que dans de nombreux pays, les femmes ont attendu des décennies pour conquérir leur égalité citoyenne.

Conformément aux dispositions constitutionnelles la législation du travail bannit toute forme de discrimination liée au sexe, la loi n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique dans son article 05 interdit toute distinction entre les deux sexes sur le plan du travail sans réserves des conditions d'aptitudes ou de sujétions particulière à certains emplois, ainsi que l'article 55 de la constitution montre que tous les citoyens bénéficient du droit au travail sans discrimination.





Dans de nombreux pays développés, l'égalité des salaires entre les travailleurs et les travailleuses demeure encore un objectif à réaliser, en Algérie c'était un droit acquis par la femme Algérienne dès la restauration de notre souveraineté nationale.

Les articles de la constitution de 1996 énoncent le principe d'égalité entre les citoyens, et leur garantissent les mêmes droits dans tous les domaines<sup>1</sup>

Aucune disposition législative n'interdit la participation de la femme à la vie politique du pays, le droit de voter et d'être élu est garanti à la femme comme le montre l'ordonnance n° 97-07 du 6 mars 1997 portant loi organique relative au régime électoral fixe, les conditions pour être électeur, et ne fait aucune distinction entre la femme et l'homme (Ministère délégué chargé de la famille, et de la condition féminine, sans année, p8).

L'Etat veille également à l'accès égal à l'enseignement et à la formation professionnelle, ainsi que l'égalité des sexes en matière d'éducation est garantie par les textes fondamentaux de la République Algérienne Démocratique Populaire<sup>2</sup>

La femme Algérienne jouit de ses droits sans discrimination, un progrès notable a été enregistré dans le domaine de la scolarisation des filles, et dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme qui touche la tranche d'âge de plus de quarante ans, on trouve au premier rang l'association « **IKRAA** ».

Il est important de relever, que l'Algérie a ratifié de nombreuses conventions visant l'élimination de l'exploitation à des fins lucratives des femmes et des enfants, l'esclavage, l'asservissement et le travail forcé.

L'Algérie a déployé des efforts afin d'atteindre les objectifs retenus lors de l'assemblée générale des Nations Unies en 1999, ainsi que les objectifs de développement fixé lors du sommet du millénaire tenu en septembre 2000, concernant notamment la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes en vue de l'élimination des inégalités entre les sexes au plan culturel, économique et social.

### *1. Evolution de l'emploi en Algérie :*



Les statistiques au 4<sup>ème</sup> trimestre **2013** annoncées par l'ONS sur la situation de l'emploi et du chômage révèlent les données suivantes :

En termes d'effectif la population active du moment, au sens du PIB, est estimée en 2013 à **11964000** personnes, un accroissement de **4,7%** par rapport à septembre 2012, dont on trouve le nombre de femme active **2.275000**, soit **19%** de la population active totale (ONS, n° 653, 2013, P1).

La femme est devenue l'actrice du développement humain dans tous les secteurs, sa participation active à l'éducation, la santé, les medias, la vie politique, c'est un pilier essentiel du progrès, de fait de l'important rôle qu'elle joue dans l'éducation des enfants, et au sein de la famille, et la société en général.

C'est ainsi que les questions liées à la condition féminine ont été rendues visibles et ne peuvent plus échapper à tout observateur averti.

Malgré que l'Algérie enregistre un taux d'activité féminine très faible, l'effectif des femmes occupées s'est considérablement accrue, a été multiplié par 10 en l'espace de **36 ans** entre **1977** et **2013**, ainsi que l'emploi féminin sur l'emploi total a doublé passant de **7,6%** en **1977** à **17,5%** en **2013**.

**Tableau N° 01 : Evolution de l'activité féminine de 1977- 2013**

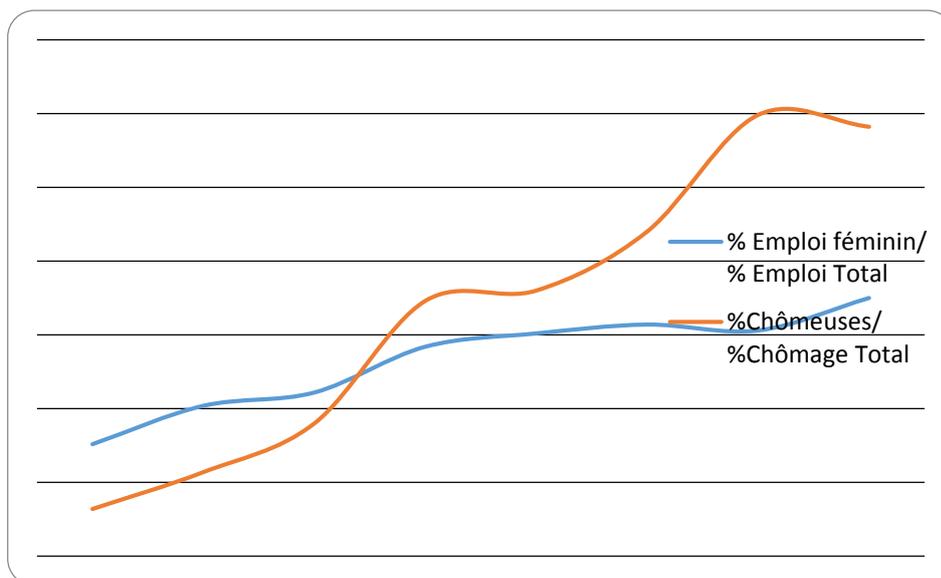
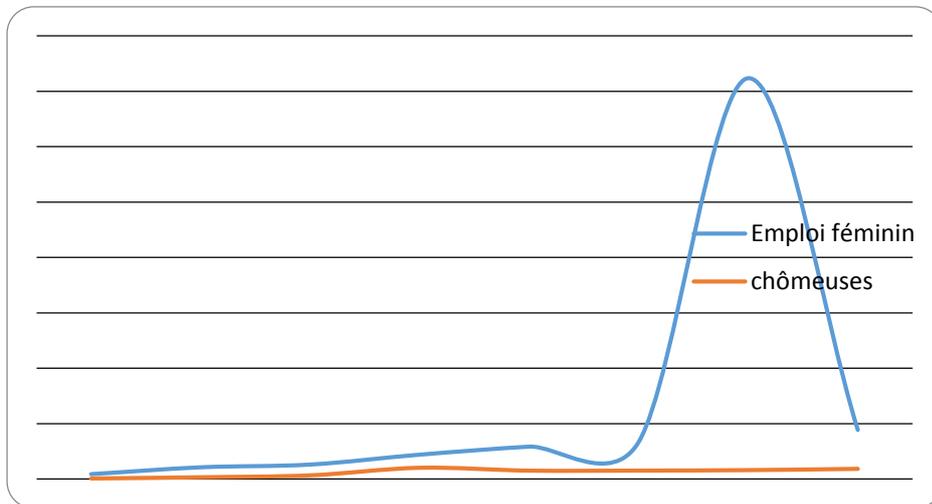
	1977	1987	1992	2001	2004	2007	2009	2013
<i>Emploi féminin</i>	180387	427182	526840	884000	1174000	1347000	14471000	1778000
<i>chômeuses</i>	21310	65260	133520	404000	301000	303000	320000	365000
<i>% Emploi féminin/ Emploi Total</i>	7.6	10.2	11.1	14.2	15.1	15.7	15.3	17.5
<i>%Chômeuses/ %Chômage Total</i>	3.2	5.7	9.0	17.3	18.0	22.0	29.9	29.1

Source :Lekhmel Amel ,(sans année),L'Emploi Féminin en Algerie





Figure N° 01 : Evolution de l'activité féminine de 1977- 2013



Néanmoins, on observe que l'activité des femmes se développe, les données disponibles du tableau (01), permettent en effet de relever qu'une part de plus en plus importante de femme, se porte sur le marché du travail, **quels sont les facteurs explicatifs de cette progression ?**



Cette progression s'explique, selon les données et études disponibles par la généralisation de l'enseignement obligatoire qui a donné l'accès à l'éducation massive des filles d'où l'arrivée sur le marché du travail des générations plus instruites, le recours de plus en plus élargi à la planification familiale, qui enregistre une baisse de la fécondité, en effet l'indice synthétique de fécondité est passé de **7,9** enfants par femme en **1970**, à **7** enfants par femme en **1980**, **4,5** enfants en **1990**, **2,4** enfants par femme en **2000**, et il se situe actuellement à **3,02** enfants par femme en **2012**, l'âge moyen au premier mariage a été affecté par une augmentation passant de **18,3 ans** en **1966**, à **20,9 ans** en **1977**, et il est actuellement à **30 ans** en **2012**, sans oublier la progression de la pauvreté, on estime 30% le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté, et la dynamique du secteur informel drainant d'avantage de femmes sur le marché du travail.

D'autre part la situation de la population occupée de même très faible passant de **7,7%** en **1977** à **11,6%** en **1992**, et se situe actuellement à **17,6** en **2013** en terme d'effectif la population occupée du moment est estimée à **10.788.000** personnes, soit un taux d'occupation de 28%, les femmes enregistrent un volume de **1.904.000** occupées de l'ensemble de la population totale (ONS, 2013, opcit, p5).

Face au chômage amplifié par la crise des années 1990, l'Algérie a choisi de mettre des programmes d'insertion professionnelle, c'est le dispositif de la micro-entreprise, c'est des structures étatique d'action de micro-prêts permettant d'aider les jeunes à créer leurs propres entreprises, ces structures (ANGEM, CNAC, ANSEJ) ne font aucune discrimination entre le sexe.

### ***3-Contribution de la femme entrepreneur dans la relance des activités productives en Algérie :***

On entend par **femme entrepreneur**, c'est la femme qui gère en dehors de son ménage une entreprise, la femme Algérienne est présente dans plusieurs secteurs, tel que le commerce, l'artisanat, les exploitations agricoles, d'autres activités liées à l'alimentation, l'habillement etc...., sa contribution reste très faible compte tenu des mécanismes lancés par le gouvernement pour soutenir les investissements féminins, et encourager la femme à se lancer dans le monde entrepreneurial.

#### **3- 1 – Le dispositif CNAC et qualification de la femme :**



La CNAC créée en 1994, une structure d'appui, aide à accompagner les chômeurs âgés entre 35 et 50 ans.

La CNAC a également participé à la création des entreprises, par les femmes avec un nombre de **2732** femmes enregistrées jusqu'à la fin de l'année 2011, soit **7%**, comme le montre le tableau N°( 02). La création des entreprises par secteur d'activité par les promoteurs de la profession libérale, CNAC fait ressortir la dominance de **45%** et **22%** pour l'artisanat.

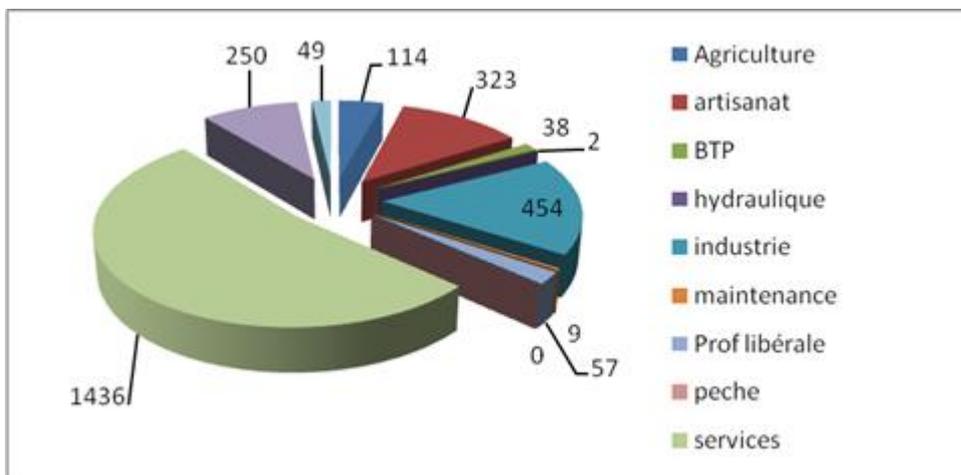
**Tableau N° 02 : création d'entreprise par secteur et par genre par les promoteurs de la CNAC fin 2011**

Le secteur d'activité	féminin	masculin	% de féminité	total
Agriculture	114	1447	7	1561
Artisanat	323	1115	22	1438
BTP	38	2225	2	2263
Hydraulique	2	94	2	96
Industrie	454	2093	18	2547
Maintenance	9	277	3	286
Prof libérale	57	69	45	126
Pêche	0	32	0	32
Services	1436	6020	19	7456
Transport marchandise	250	17438	1	17688
Transport voyageurs	49	5787	1	5836
Total	2732	36579	7	39329

Source : CNAC



**Figure N° 02 : création d'entreprise par secteur par les promoteurs femmes de la CNAC fin 2011**



### 3- 2 - Le dispositif ANSEJ et quantification de la femme entrepreneur :

Les femmes se représentent de plus en plus sur le marché du travail, brisant les pesanteurs sociologiques ayant caractérisé leurs comportements d'activité par le passé.

La nouvelle politique de promotion de l'emploi en Algérie, s'articule autour de l'appui au développement de l'entrepreneuriat, il s'agit principalement du dispositif ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes).

Créé en 1996, destiné aux jeunes promoteurs âgés entre 19 et 35 ans, et l'âge limite du gérant de l'entreprise créée peut arriver jusqu'à 40 ans, qui désirent de créer des micros entreprises dans le domaine de leurs formation de base à la fin de leur cursus scolaire la condition de ce dispositif est de pouvoir justifier d'un apport de 25% du montant du projet, une fois le projet est validé par la commission de projet, celui-ci bénéficie d'un prêt bancaire de 25% du montant du projet. Ce dispositif à deux objectifs principaux, le premier objectif est de favoriser la création d'activité de bien, et des services par les jeunes promoteurs, et le deuxième objectif est d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes (Ministère du travail et de l'emploi, 2009, p2).



S'agissant de la représentation de la femme entrepreneur dans le dispositif ANSEJ, les statistiques se limitent entre 2010 et 2011, la majorité des projets féminins par l'ANSEJ **9/10** sont en faveur des jeunes promoteurs dont **1/4** est orienté dans les services, le tableau ( 03) suivant mentionne que les femmes sont d'avantage présente dans les prestations de service (comme l'informatique).

Leurs participations se trouve également dans l'artisanat, l'industrie, l'hydraulique...etc., le nombre de projets financées reste **très faible**, mais il se développe sérieusement dans le pays en mettant en exergue le nombre d'emploi créés par l'ANSEJ par rapport à l'emploi national selon le genre, comme l'indique le tableau (3) soit 09% pour les femmes contre **11%** pour les hommes.

**Tableau N° 03 : Nombre de projets financés par l'ANSEJ par secteur d'activité et genre en 2011**

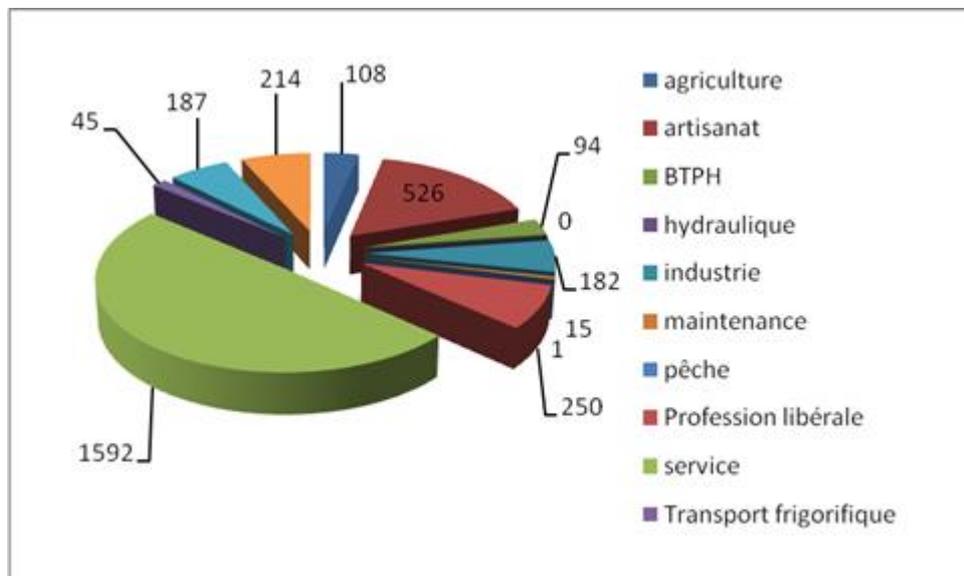
Secteur D'activité	homme	femme	total
Agriculture	3540	108	3648
Artisanat	3033	526	3559
BTPH	3561	94	3655
Hydraulique	17	0	17
Industrie	1339	182	1521
Maintenance	582	15	597
Pêche	37	1	38
Profession libérale	319	250	569
Service	9650	1529	11179
Transport frigorifique	2074	45	2119
Transport de marchandise	4167	187	14354
Transport de voyageur	1562	214	1576
<b>Total</b>	<b>39881</b>	<b>2951</b>	<b>42832</b>

Source : ANSEJ





**Figure N° 03:** Nombre de projets créés par des femmes financés par l'ANSEJ par secteur d'activité en 2011

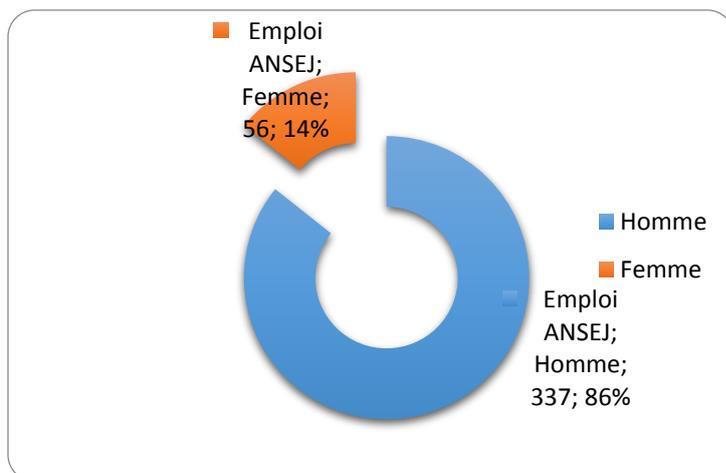


**Tableau N° 04 :** Nombre d'emplois créés par l'ANSEJ selon le sexe en 2011

sexe	Emploi ANSEJ	%	Emploi national	%	ANSEJ/emploi national
Homme	337	86	3071	83	11
Femme	56	14	611	17	09
Total	393	100	3682	100	20

Source : ANSEJ

**Figure N° 04 :** Nombre d'emplois créés par l'ANSEJ selon le sexe en 2011



### 3- 3 – Le dispositif ANGEM et quantification de la femme entrepreneur

Dans le cadre de ce dispositif nommé « ANGEM », Agence Nationale de Gestion de Micro crédit créée en 1999, destiné essentiellement à favoriser l’auto-emploi, et le développement des petits métiers, le montant de l’investissement est limité à **400 .000DA**, peuvent justifier d’un apport de **3 à 5%** du montant de projet, les données indiquent que **6 /10** des projets financés sont en faveur de la femme.

Comme le montre le tableau suivant n°(5), soit 60% est la part des femmes qui ont bénéficié à des programmes de financement par l’ANGEM, **62%** dans le programme de financement ANGEM promoteur, et **35%** dans le programme appelé **ANGEM-banque promoteur**.

**Tableau N° 05 : Programme de financement par l’ANGEM 2011**

Programme de financement	de Nombre total de projets créés	Dont projet créés par des femmes	Part de femmes %
ANGEM -promoteur	322775	200121	62
ANGEM-banque	22352	7823	35
<b>Total</b>	<b>345127</b>	<b>207944</b>	<b>60</b>

Source : ANGEM 2011, cité par El kaina ouchalal.

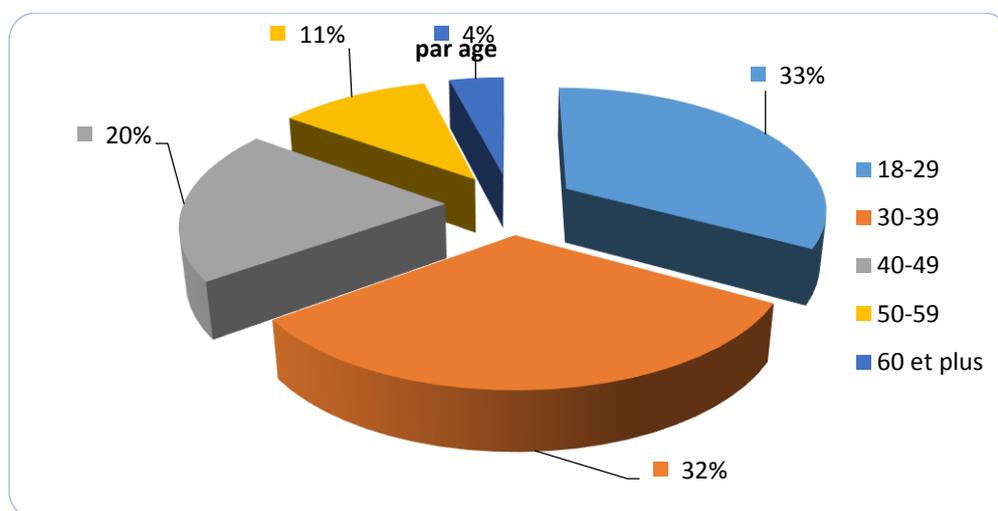
**Figure N° 05 : Programme de financement par l’ANGEM 2011**



Tranche d'âges	Nombre de femmes	Part des femmes %
18-29	68622	33
30-39	66542	32
40-49	41588	20
50-59	22874	11
60 et plus	8318	04
total	207944	100
Niveau d'instruction		
Sans niveau	41588	20
Primaire	29112	14
Moyen	106052	51
Secondaire	18715	09
Universitaire	12477	06
total	207944	100

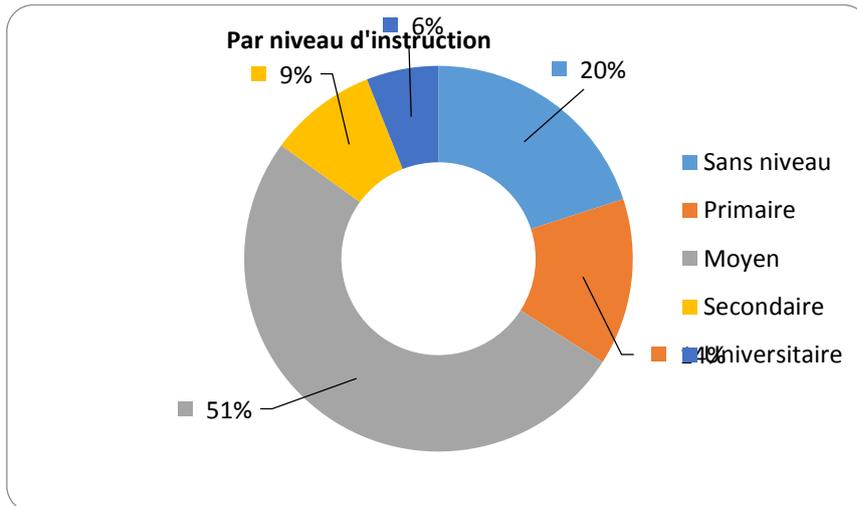
Source : ANGEM, 2011, cité par El kaina ouchalal

Figure N° 06 : Répartition des promotrices par âge





**Figure N° 06-1 : Répartition des promotrices par niveau d'instruction**



A travers le profil des femmes qui ont bénéficié au financement des projets ANGEM, elles sont d'avantage présentes dans l'artisanat avec 92% ou on trouve la fabrication de vêtements traditionnelle, travaux broderie , peinture sur sois, sur velours, sur verre...etc.

Elles ont même franchi d'autre secteur, comme l'industrie alimentaire 76%, et l'industrie de l'habillement.

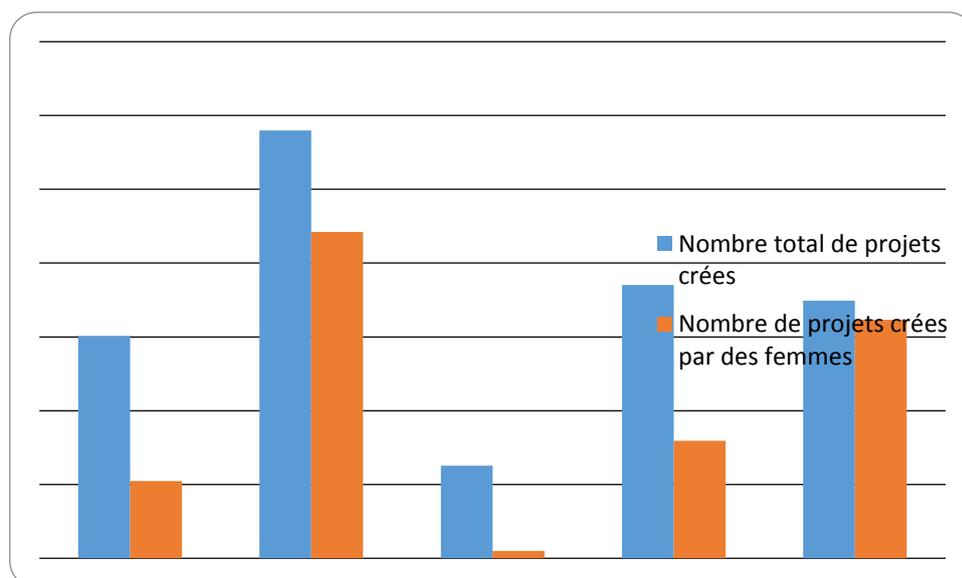
(Voir tableau suivant n°( 07), et annexe n°03 qui montre les différentes activités financées par l'ANGEM).

Par ailleurs, Il est de mieux en mieux établi que les femmes assument des responsabilités économique croissante, compte tenu de l'augmentation de la proportion de ménage dont le chef est femme.

**Tableau N° 07: Répartition par secteur d'activités des projets créés par des femmes.**

Secteurs d'activités	Nombre total de projets créés	Nombre de projets créés par des femmes	Nombre de projet créés par des femmes %
Agriculture	60204	20972	35
Industrie	115911	88442	76
BTP	25126	2056	08
Service	74039	31828	43
Artisanat	69847	64646	92

Source : ANGEM

**Figure N° 07 : Répartition par secteur d'activités des projets créés par des femmes.**

### 3- 4 – Le dispositif ANDI et quantification de la femme entrepreneur :

Créé en 2001, L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) a encouragé l'investissement notamment celui porté par la femme chef d'entreprise, a organisé trois éditions du forum national de la femme chef d'entreprise.

- ❖ La 1<sup>er</sup> édition tenue en 2011 sous le thème « la femme chef d'entreprise au centre de développement économique »



- ❖ La 2<sup>ème</sup> édition tenue en 2012 sous le thème « la femme chef d'entreprise et le partenariat »
- ❖ La 3<sup>ème</sup> édition tenue le 13 janvier 2013 à Annaba placé sous le thème « la contribution de la femme entrepreneur Algérienne dans la relance des activités productives », cette édition a regroupé près de 250 participants venue de l'ensemble du territoire national, et de la communauté nationale établie à l'étranger, et des représentants d'institution, associations et organismes nationaux et internationaux.

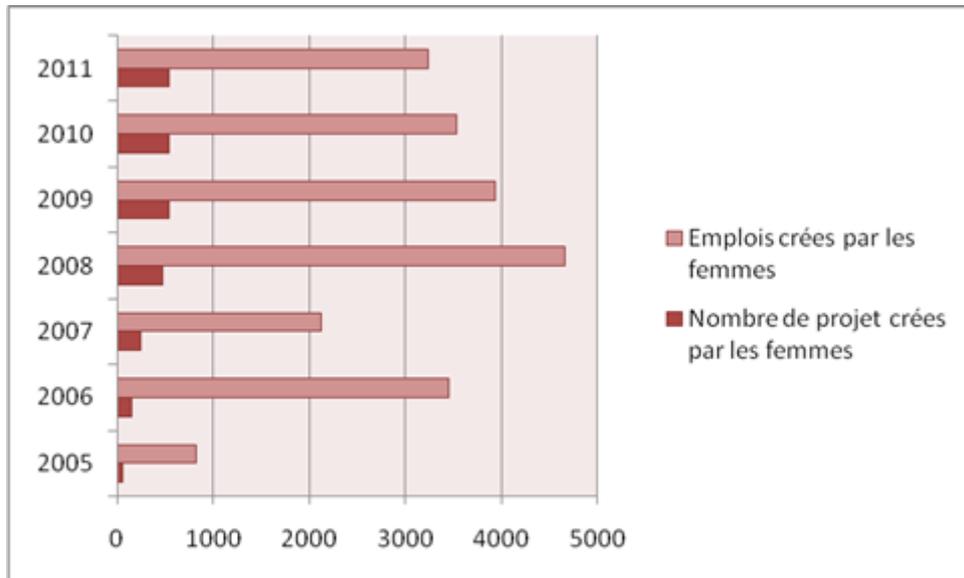
A la lumière de ces différentes éditions du forum national de la femme chef d'entreprise, l'entrepreneuriat féminin se développe sérieusement en Algérie, il demeure certes encore très faible, et limité mais pas marginal, les femmes Algériennes ont effectivement pu créer leurs propre entreprise, les ont concrétisé et sont en activité, elles ont pu également agrandir leurs investissements et même créer plus de richesse et plus d'emploi, comme le montre clairement le tableau N° 8 suivant :

**Tableau N° 08 :** *Evaluation de nombre de projets total et par les femmes entre 2002-2011*

année	Nombre de projets total	Emplois créés	Nombre de projet créés par les femmes	Emplois créés par les femmes
2002	438	23589	-	-
2003	1351	19414	-	-
2004	763	15810	-	-
2005	770	16715	50	823
2006	1957	28588	142	3448
2007	3991	45583	241	2128
2008	6114	44741	466	4660
2009	6878	22872	543	3936
2010	2753	9149	538	3533
2011	-	-	537	3235
<b>total</b>	<b>25015</b>	<b>226471</b>	<b>2517</b>	<b>21763</b>

Source : ANDI

**Figure N° 8 :** *Evaluation de nombre de projets total et par les femmes entre 2002-2011*



Le tableau N° (08) met en exergue le nombre important de projets nés entre 2002 et 2011 était de **25015**, dont **2517** projets créés par les femmes soit **10,06%**, on constate également que chaque année le nombre de projets portés par les femmes augmente passant de **50** projets en 2005, à **537** projets en 2011, elles sont présentes principalement dans l'industrie de l'aluminium, la transformation des huiles, la cosmétique et para-cosmétique.

### 1. Promotion de la femme dans l'économie verte en Algérie :

La législation Algérienne ne faisait pas de discrimination entre femmes et hommes, et les mesures de soutien et d'encouragement profitaient autant à l'homme entrepreneur qu'à la femme entrepreneur.

L'Algérie est confronté à un autre défi consistant à créer de nouvelles possibilités d'emplois par les femmes et les jeunes c'est **l'entreprenariat vert**, ce concept n'est pas très répondu en Algérie.

En premier lieu on parle de l'économie verte qui est défini selon le PNUE (Programme des Nations unies pour l'Environnement), « l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration de bien être humain et de l'équité social tant en réduisant de manière significative





les risques environnementaux et la pénurie des ressources » (Ministère fédéral de la coopération économique et de développement, 2012, P8).

**Un emploi de l'économie verte** se définit comme « une fonction nouvelle ou déjà existante occupée dans le but de la préservation de l'environnement ou dans une structure relevant de cet objectif » (ibid, p9).

En Algérie, les engagements de l'Etat ont connu une croissance importante à même de booster fortement le potentiel d'emploi et d'entrepreneuriat dans les filières verte <sup>3</sup>, s'agissant de l'entrepreneuriat dans l'économie verte, les données du registre de commerce enregistrent qu'à la fin de l'année 2010, **1.282.609** entreprises (personne physique) dont **1.171.819** sont des hommes contre **110.790** sont des femmes, dont **4451** sont gérante de société avec un taux de **3,6%** du total de la création d'activité par les femmes ( ibid., p34).

La plupart d'entre elles appartient à la tranche d'âge de 39 à 48ans avec un pourcentage de 27,7% du total, et 22,4% âgées entre 29 et 38 ans, elles se localisent dans la wilaya d'Alger de 8321, et 6968 dans la wilaya d'Oran soit 6,3 % de l'ensemble.

Ces femmes entrepreneurs montrent clairement leurs engagements dans l'économie verte, qui offre un potentiel intéressant pour la création d'entreprises et de l'emploi.

L'Algérie a lancé un programme ambitieux qui s'appelle « **TUP-HIMO** »<sup>4</sup> et « **Blanche Algérie** »<sup>5</sup>.

Ce programme consiste à accompagner les chômeurs en leur offrant un premier contrat renouvelable trois fois, en partenariat avec les associations et les autorités locales, les deux tableaux suivant N° 09 et N° 10 illustre bien la participation de la gent féminine **très faible** mais pas marginal, **18%** pour le programme **TOP-HIMO** en 2010, et **9%** pour le programme « **Blanche Algérie** », en 2009, comparativement aux nombres d'entrepreneur hommes qui demeure relativement élevé entre les deux programmes, se situant à plus de **84%** entre les années 2008 à 2011, arrivant jusqu'à **95%**.

**Tableau N° 09 : Programme TUP-HIMO**

Année	Nombre d'entrepreneur femme	Taux %	Nombre d'entrepreneur homme	Taux %	total



2008	305	16	1937	86	2242
2009	319	14	2309	88	2628
2010	290	18	1648	85	1938
2011	124	16	784	86	908

Source : EL kaina Ouchalal ,(sans année), « L'Entrepreneuriat Féminin »,p.12

Tableau N° 10 : Programme Blanche Algérie

Année	Nombre		Taux		total
	d'entrepreneur femme	%	d'entrepreneur homme	%	
2008	70	9,	689	91	759
2009	85	9	840	91	925
2010	135	5	2667	95	2802
2011	104	5	1946	95	2050

Source : EL kaina Ouchalal ,(sans année), « L'Entrepreneuriat Féminin »,p.12

A coté des différents dispositifs d'aide et de la promotion de l'emploi mis en place par le gouvernement, les acteurs de la société civile ont créé la **TOUIZA**<sup>6</sup>, c'est une association de microcrédit qui vise les chômeurs des zones périurbaines et rurales pour créer leur propre entreprise mais disposant de faible garanties bancaire.

Ces dispositifs de création d'activités de trouve qu'en Algérie, on trouve dans certains pays des mécanismes de soutien et d'aide à la création d'activité comme en Tunisie, ou la banque Tunisienne de solidarité finance des petits projets assimilés au microcrédit, pour le Maroc on trouve le dispositif « Mouquaoualati » destiné à accorder des crédits s'adressant à des diplômés universitaire.

## Conclusion :

A la lumière de ces données établies par plusieurs sources (ONS, ANSEJ, ANGEM, ministère du travail...), la participation de la gent féminine dans l'entrepreneuriat en Algérie se trouve sensiblement améliorée, mais demeure insuffisante compte tenu des mécanismes lancés par



l'état Algérien pour soutenir les investissements féminins et la politique volontaire d'insérer la femme dans la vie active, mais aussi de l'impliquer dans des activités créatrices, la promotion de la femme entrepreneur reste une nécessité dans la cadre d'un projet de société progressive et égalitaire, il y a tout lieu de penser que l'entrepreneuriat féminin ne rende pas un compte exact de l'importance de la participation de la femme dans le monde du travail, et sa place au sein de la société, de sa promotion au tant que personne, et en tant que citoyen.

Ces chiffres sont appelés à augmenter, à la faveur des mesures d'encouragement, et des outils accompagnements mis en place par le gouvernement, sans oublier la scolarisation massive des filles et l'augmentation du niveau d'instruction lui laisse espérer un élargissement des possibilités de choix industriel dans le domaine du travail, et l'intégration de la femme dans le monde de la création des entreprises, et l'entrepreneuriat dans l'économie verte, un nouveau créneau très important pour les femmes.

Toutes ces questions méritent d'être étudiées plus profondément à travers des enquêtes empiriques permettant d'alimenter des données à l'heure où les défis sont tels que le développement économique social et politique du pays ne peut se faire sans la participation massive de la femme dans le monde.



## Recommandation :

Ces résultats nous amènent à recommander les pistes de travail et réflexion, afin de permettre aux femmes une meilleure intégration professionnelle.

- 1) Constituer une base de données sur les tendances du marché de travail féminin dans le monde arabe.
- 2) Offrir à la femme entrepreneur une plate forme d'échanges et de réflexion autour de l'entrepreneuriat féminin comme le centre et au cœur du développement économique.
- 3) Inculquer la culture entrepreneuriale aux étudiants des universités et les sortants des centres de formation.
- 4) Développer les politiques de communication afin d'orienter les jeunes et les femmes en particulier, vers les nouveaux créneaux comme **l'entrepreneuriat vert**.
- 5) La mise en place des programmes pour la promotion de la création des entreprises dans l'économie verte.
- 6) Ouvrir de nouvelles perspectives de carrière sur l'économie verte avec les différentes filières.

## Bibliographie

1. Agence National de Soutien de l'Emploi des Jeunes(ANSEJ).(2007) .« **Étude analytique d'impact du dispositif ANSEJ d'aide à la création d'entreprise. Rapport sur les effets directs et les effets indirects du dispositif** », Ecotechnic, Alger,
2. Bassino.P.(1999). **Les politiques économiques**, Paris , Foucher
3. Barpier J.P.(2006). **L'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb**. Genève.
4. Boutaleb Kouider , Boualali Aicha.(2003). « **l'Activité féminine en Algérie : réalité et perspective** », colloque international sur « **Marché du travail et genre dans les pays du Maghreb : spécificités, points communs et synergies avec l'Europe** », Rabat, avril.





5. Dares.(2003). **Les politiques de l'emploi et du marché du travail**. La découverte, Paris .
6. Hammouda Nacer Eddine(sans année). « **Le système d'information sur le marché du travail : bilan et perspective** », CREAD, Alger.
7. Office National des Statistiques.(2009). **Les principaux résultats du sondage au 1/10<sup>ème</sup>**, RGPH, 2008.
8. Office National des Statistiques.(2013). « **Activité, emploi et chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre2013** », décembre n°653, Alger.
9. Office National des Statistiques.(2013). « **Démographie Algérienne2012** », données statistiques, N° 623, Alger.
10. Ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. (2011). « **Guide de création de la micro entreprise** » ANSEJ, Novembre .
11. Ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.(2008). « **Le quatrième axe du plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage** », Octobre.
12. Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement et al.( 2012). « **Etude de la promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie** », Alger, Programme de développement durable (DEVED) .

## Annexes

### Annexe 1 :

#### La constitution de 1996

La loi fondamentale de la nation énonce sans ambiguïté aucune, le principe d'égalité entre les citoyennes et citoyens, et leurs garantie les même droits dans tous les domaines comme le démontre les articles de la constitution qui suivent :

**Art.29** – Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.





**Art.31** – Les institutions ont pour finalité d’assurer l’égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l’épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

**Art.51** – L’égal accès aux fonctions et aux emplois au sein de l’état, est garanti à tous les citoyens, sans autres conditions que celles fixées par la loi.

**Art.52** – La propriété privée est garantie. Le droit d’héritage est garanti. Les biens « WAKF » et les fondations sont reconnus ; leur destination est protégée par la loi.

**Art.53** – Le droit à l’enseignement est garanti. L’enseignement est gratuit dans les conditions fixées par la loi. L’enseignement fondamental est obligatoire. L’état organise le système d’enseignement. L’état veille à l’égal accès à l’enseignement et à la formation professionnelle.

**Source** : ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine,(sans année). « **La femme Algérienne... réalité et données** », Alger, p.7.

## **Annexe 2 :**

### **Enseignement**

L’égalité des sexes en matière d’éducation est garantie par les textes fondamentaux de République Algérienne Démocratique et Populaire.

En effet, le droit à l’éducation est consacré par la législation qui en garantit l’accès et la gratuité à tous les enfants sans aucune discrimination.

Cela est clairement précisé dans la constitution, au titre de son article 53, qui stipule que « **Le droit à l’enseignement est garanti. L’enseignement est gratuit dans les conditions fixées par la loi** ».

Dans le même article, il est fait mention du caractère obligatoire de l’enseignement fondamental et d’égalité d’accès aux institutions éducatives et de formation :

- L’enseignement fondamental est obligatoire.
- L’état veille à l’accès égal à l’enseignement et à la formation professionnelle.





Ce droit à l'éducation, la gratuité de l'enseignement et l'obligation de l'enseignement fondamental sont également consacré par l'ordonnance n° 35- 76 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation, dans ses articles suivants :

**Art.4** – Tout Algérien a droit à l'éducation et à la formation. Ce droit est assuré par la généralisation de l'enseignement fondamental.

**Art.5** – L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus.

**Art.6** – L'état garantit l'égalité des conditions d'accès a l'enseignement post-fondamental sans autre limitation que les aptitudes individuelles d'une part, les moyens et les besoins de la société d'autre part.

**Art.14** – L'éducation et la formation continue sont dispensées par l'état aux citoyens qui en manifestent le désir, sans distinction d'âge, de sexe ou de profession.

**Source** : ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine,(ibid., p.21).

### Annexe 3 :

Secteur d'activité	Activités financées
Industrie	<p><b>Industrie alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fabrication de pates alimentaire, couscous, pain traditionnel.</li><li>- Pâtisserie et gâteaux traditionnels</li><li>- Chocolaterie, confiserie, fabrication des glaces.</li><li>- Torréfaction, mouture, et conditionnement de café.</li><li>- Conditionnement d'anchois.</li><li>- Réparation de cacahouète (torréfaction et conditionnement).</li></ul> <p><b>Industrie d'habillement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prêt à porter et confection.</li><li>- Fabrication de vêtements sur mesure.</li><li>- tricot</li><li>- Fabrication de linge domestique, linge de cuisine, d'ameublement de lit...</li></ul>





Artisanat	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tissage et tapisserie traditionnelle.</li><li>- Fabrication de vêtement traditionnelle (djellaba, burnous...)</li><li>- Travaux de broderie traditionnelle (medjboud, fetla ...)</li><li>- Travaux de peinture sur sois et sur verre.</li><li>- Fabrication d'accessoire et des bijoux traditionnels</li><li>- Fabrication d'article de décoration et de garniture.</li><li>- Poterie, sculpture sur bois.</li></ul>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activités de l'élevage : ovin, bovin, volaille...</li><li>- Apiculture, production et conditionnement du miel.</li><li>- Travail de la terre.</li></ul>
Services	<ul style="list-style-type: none"><li>- Services informatiques</li><li>- Coiffure, soin de beauté.</li></ul>
BTP	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fabrication des petits matériaux de construction .</li></ul>

Source : secteur d'activité par ANGEM.

**Annexe 4 :** Répartition par secteur d'activité des projets, créés par des femmes

Secteurs d'activité	Nombre total de projet créés	Nombre de projet créés par des femmes	Part des femmes (%)
Agriculture	60204	20972	35
Industrie	115911	88442	76
BTP	25126	2056	08
Services	74039	31828	43
Artisanat	69847	64646	92
Total	345127	207944	60

Source : ANGEM





Femme entrepreneur en Algérie entre exigence et réalité

Regard socio-démographique





## **Abréviation**

**ANEM** : Agence National de l'Emploi

**ANSE** : Agence National de Soutien pour l'Emploi des Jeunes

**BIT** : Bureau International du Travail

**ONS** : Office National des Statistiques

**ANDI** : Agence National de Développement de l'Investissement

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion de Micro crédit

**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

**CREAD** : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement





Femme entrepreneur en Algérie entre exigence et réalité

Regard socio-démographique





## Les Marges

<sup>1</sup> Voir en annexe1, le contenu des articles de la constitution de 1996.

<sup>2</sup> Voir en annexe 2, le contenu de l'ordonnance n° 35-76 du 16 avril concernant l'éducation et la formation.

<sup>3</sup> Parmi les filières vertes on trouve :

- Energie renouvelable.
- Recyclage et valorisation des déchets
- Eau et assainissement.
- La filière des services (les services liés à l'environnement comme pollution industrielle et de l'aide, mesure de qualité les services de l'efficacité énergétique, entretien des espaces verts et préservation des espaces naturels...)...(Ministère fédéral de la coopération économique et de développement ,opcit,p 16)

<sup>4</sup> TUP-HIMO mise la création d'emploi temporaire (ou emploi d'attente) par le biais de chantiers d'entretien et de maintien des infrastructures relevant des collectivités locales.

<sup>5</sup> Blanche Algérie : c'est un projet qui s'intéresse à la création de petites entreprises dont l'activité est liée à l'entretien et l'amélioration du cadre de vie des populations.

<sup>6</sup> Une structure qui a été créée en 1962, voir site : [www.touiza\\_solidarité.com](http://www.touiza_solidarité.com)

